

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20161123-D2016-68-DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2016-68 en date du 23/11/2016 portant sur les tarifs 2017 du cimetière :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 novembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 15 novembre 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Michel JACQUET, Thierry ARMAND, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Jean-Claude LEBLOIS.

Représentés : M. Michel DUCHEZ procuration à M. Michel JACQUET ; Mme Christelle LATOUR procuration à Mme Christine CASTANET.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE qu'à compter du **1^{er} Janvier 2017**, les tarifs du cimetière seront les suivants :

Terrain (concession perpétuelle) :

- Nouveau cimetière : 60,00 € / m²
- Ancien cimetière : 2,00 € / m²

Caveau communal - Durée d'occupation maximum 4 ans :

- Gratuit les 6 premiers mois,
- 20,00 € par mois le deuxième semestre,
- 100,00 € par mois le troisième semestre,
- 200,00 € par mois du quatrième au huitième et dernier semestre.

Columbarium :

- Une case (concession pour 15 ans) : 250,00 €
- Frais d'ouverture de la case : 40,00 €
- Dispersion dans le jardin du souvenir : 60,00 €

A La Geneytouse, le 24 novembre 2016

Le Maire,

Alain FAUCHER

